

Paris, le 27 MARS 2018

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat.dg.sap@aphp.fr

NOTE à l'attention de

Monsieur Christian JOLIVIÈRE
Directeur l'Inspection et de l'Audit par intérim

Int 2018 : 108

LE DIRECTEUR GENERAL

LE PRESIDENT DE LA CME AP-HP

LE PRESIDENT DE LA
CONFERENCE DES DOYENS DE
SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Objet : Mission d'audit sur les conditions d'accueil et d'exercice des internes en médecine

Depuis de nombreuses années, la Direction générale et la Commission médicale d'établissement de l'AP-HP sont engagées dans des démarches d'accompagnement des internes, pour leur assurer tant une formation de qualité qu'une bonne qualité de vie au travail.

Le manifeste des valeurs de l'AP-HP rappelle notre engagement « *d'intégrer pleinement nos collègues (...) avec le maintien d'une tradition de compagnonnage à l'égard des plus jeunes.* » Notre responsabilité collective est de faire en sorte que nos pratiques individuelles et en équipe soient en adéquation avec les valeurs de notre institution.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir réaliser un audit sur les conditions d'accueil et d'exercice des internes en médecine au sein de l'AP-HP. Les situations spécifiques des internes en odontologie, en pharmacie et des internes étrangers accueillis par contrat, n'entrent pas dans le champ de cette mission, hormis les éventuelles interférences avec la situation des internes en médecine.

Le premier objectif de cet audit est de dresser un état des lieux, notamment en ce qui concerne les modalités d'accueil semestriel des internes dans chaque groupe hospitalier et celles spécifiques à l'accueil des internes de premier semestre. Il conviendra également d'examiner la tenue des tableaux de service et le suivi médical par le service de santé au travail.

.../...

Le second objectif est d'évaluer, dans le cadre de la démarche de « labellisation QVT » qui se déploie au sein de l'AP-HP, la prise en compte dans les GH de la problématique spécifique de la qualité de vie au travail et de la prévention des risques psycho-sociaux des internes, notamment par les CVH locales.

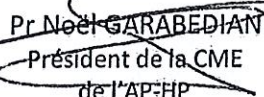
Enfin, il s'agira d'apprécier les évolutions que devra connaître l'organisation des services du fait de la mise en œuvre, en lien avec les universités, de la réforme du 3^{ème} cycle avec l'accueil d'internes de phases différentes. Cela intégrera également les modifications d'organisation des services induites par la réglementation relative au temps de travail des internes.

Votre mission sera menée en liaison avec un comité de pilotage associant la Direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU), un représentant de la CME, un représentant de la Conférence des doyens de santé d'Ile-de-France et un représentant des internes en médecine. Vous prendrez donc l'attache des représentants des acteurs concernés, notamment des enseignants hospitalo-universitaires, et des experts que vous estimerez utiles de rencontrer, et procéderez le cas échéant à des enquêtes ou à des sondages.

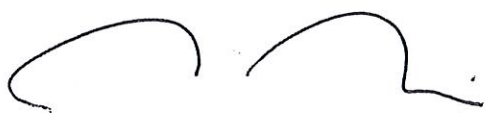
Votre rapport devra être rendu dans un délai de cinq mois. Il sera accompagné d'un projet de note d'instructions pour la mise en œuvre des recommandations.



Martin HIRSCH
Directeur général
de l'AP-HP



~~Pr Noël GARABEDIAN
Président de la CME
de l'AP-HP~~



Pr Bruno RIOU
Président de la Conférence des
Doyens de santé d'Ile-de-France